



## Le futur Centre Culturel et de Congrès

Construit en 1934, le bâtiment qui abrite le théâtre de Montrouge a déjà connu plusieurs vies. C'est l'architecte Henry Decaux, auteur entre autres de la Maison de la Santé à Paris et du Port Aérien du Bourget, qui conçoit cet ensemble monumental. Son élément architectural distinctif, le beffroi de 43 mètres, marque désormais la personnalité de Montrouge.

C'est dans le respect de ce plus pur style des années trente que les architectes Marie-Agnès Blond et Stéphane Roux ont repensé l'aménagement de ce centre, dont la vocation aujourd'hui est d'accueillir dans les meilleures conditions la programmation culturelle de plus en plus importante de la ville mais également de pouvoir offrir des espaces fonctionnels aux manifestations de tous ordres. Par là même, Montrouge pourra proposer un lieu attractif, aux portes de Paris, pour l'organisation d'événements d'entreprises.

### L'histoire du bâtiment

Après la sécession du Petit Montrouge, la réorganisation du territoire communal s'est articulée à l'intersection de l'avenue de la République et de l'actuelle rue Gabriel Péri. Un nouveau cœur de ville naissait, autour de l'église, la mairie et son square. C'est à l'initiative du maire de l'époque, Emile Cresp (1928-1944) que le centre administratif fut construit en 1934 pour réunir les services administratifs

en un seul lieu et disposer d'un équipement non seulement culturel mais aussi sportif.

Cet édifice est le reflet du renouveau dans les formes et les techniques des années trente : les mentalités et les demandes ont changé, il s'agit dès lors de créer dans la ville un nouveau signal dont la monumentalité est obtenue par des moyens simples et économiques. C'est l'apparition du concept de





« complexe municipal », d'« espace polyvalent » qui traduit une volonté de regrouper les divers services de la municipalité : salle des fêtes avec

## Repères :

- **1999** : première idée de rénovation de l'ancien Centre administratif en Centre Culturel et de Congrès.
- **2003** : lancement du marché de définition pour retenir le maître d'œuvre
- **Juillet 2004** : désignation du cabinet Blond & Roux comme mandataire du groupement de Maîtrise d'œuvre en charge de l'opération.

scène, fosse d'orchestre, loges d'artistes, salle de boxe et de culture physique avec douches.

Les façades, revêtues principalement de briques rouges de Bourgogne, sont agrémentées de frises sculptées dans la pierre dure de Lavoux. C'est le sculpteur Louis Sajous qui a traduit ici la vie de la cité. L'utilisation de cette brique de parement rapproche cette construction du mouvement « De Stijl » et de l'école d'Amsterdam : volumes géométriques simples accentués par un toit plat et soulignés par l'horizontale des corniches, rythmés par de grandes verticales. Le retour du classicisme, caractéristique des années

de construire l'édifice qui leur convient. La municipalité s'affranchit du type d'édifices construits antérieurement en faisant confiance aux hommes de l'art qu'elle a retenus.

Montrouge choisit un architecte qui a déjà fait ses preuves sur la commune : Henri Decaux. Il participe activement à la construction du bâtiment.

Dans cette période très brève des années trente, le passage d'une architecture symbolique et républicaine à une architecture rationaliste et fonctionnelle témoigne de l'image nouvelle que les communes entendent donner d'elles-mêmes. La période d'euphorie républicaine est oubliée dans une actualité marquée par la guerre puis par la crise

trente, s'exprime dans la rigueur de la symétrie et la régularité des façades : tout cela participe à la monumentalisation de l'ensemble. Certains estiment d'ailleurs que la façade principale évoque le théâtre des Champs-Élysées.

Quel contraste avec le luxe des décors sculptés des mairies de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle !

## ■ La rencontre d'un architecte de talent et d'une municipalité dynamique

Montrouge fait alors partie des municipalités qui ont la liberté administrative

économique et son cortège de problèmes sociaux. L'individualisme cède la place au collectif, la culture de l'élite à la culture des masses. Des formes et des distributions nouvelles apparaissent, annonçant les constructions contemporaines.



## Le parti pris architectural actuel

Le programme qui a été communiqué aux architectes pour l'implantation d'un centre culturel dans ce bâtiment prévoit la mise en œuvre d'équipements complémentaires (salles de spectacles, salles de congrès, espace d'expositions,...), qui fonctionnent dans des espaces, des temps et pour des publics différents. Cette nouvelle vocation implique à la fois une utilisation exhaustive du bâtiment, une hiérarchie très claire des fonctions, et la mise en œuvre d'une dynamique qui incite à découvrir, à rendre accessible les différents lieux de communication

et de divertissement.

Le cabinet d'architectes Blond & Roux compte de nombreux édifices culturels à son actif. Pour l'architecte Marie-Agnès Blond, il s'agit de donner au théâtre de Montrouge un nouveau sens en accord avec sa nouvelle destination, dans le respect et le prolongement de son sens existant. Un équipement qui, dans une enveloppe ancienne, rassemble des activités spécifiques, des espaces diversifiés, des ambiances chaleureuses, qui favorise les contacts, les échanges, les découvertes. Un lieu de vie pour les Montrougiens.

## ■ L'allure générale du bâtiment

Les façades en brique et pierre seront ravalées. La façade pignon côté mitoyen, dépassant des héberges du bâtiment de logements et commerces voisins sera traitée en enduit gratté ton pierre.

Certains châssis sont conservés, d'autres seront remplacés –notamment les châssis du corps central donnant sur la Place Emile Cresp, ceux de l'espace polyvalent et de la grande salle – conservant les trames ainsi que la finesse des châssis existants.



Les deux anciennes loggias, situées de part et d'autre du corps central, côté Place Emile Cresp, seront fermées par des châssis, afin de pouvoir être utilisées comme espaces annexes aux salles de commission.

La porte métallique du monte décor, de grande dimension, sera calepinée en fonction des fenêtres des étages supérieurs, obturées. Cette porte sera peinte en noir, dans le même ton que l'ensemble des châssis existants. L'ensemble des châssis seront en acier laqué noir. Les surélévations du « corps central » et de la « zone arrière » seront traitées dans le respect de l'architecture existante :

- la surélévation de la salle est réalisée en cuivre, en rapport avec la couverture du beffroi,
- la surélévation de la scène (au droit du commissariat) est également traitée en cuivre.

En toiture seront implantés certains organes de traitement d'air du bâtiment qui seront dissimulés par des « écrans » en acier laqué noir.

Afin de préserver la cohérence du bâtiment et respecter son architecture, l'ensemble des portes de sortie de secours du rez de chaussée seront implantées, en tableau, au même nu que les anciennes portes ou que les châssis des niveaux supérieurs.

## Le projet de restructuration

L'aspect extérieur du bâtiment ne subira que peu de changements. Il conservera son apparence actuelle. Des extensions seront créées de chaque côté du bâtiment afin de faciliter la circulation latérale pour les spectacles (une sur l'avenue de la République, l'autre sur la rue du Colonel Gillon).

### ■ L'intérieur totalement repensé

Si l'allure générale du bâtiment actuel ne change pas, l'intérieur est totalement repensé. Cependant de nombreux éléments d'origine, dont certains ornements, et qui confèrent à ce centre son caractère très années trente sont conservés et seront intégrés au nouveau décor (cf encadré, p 30)

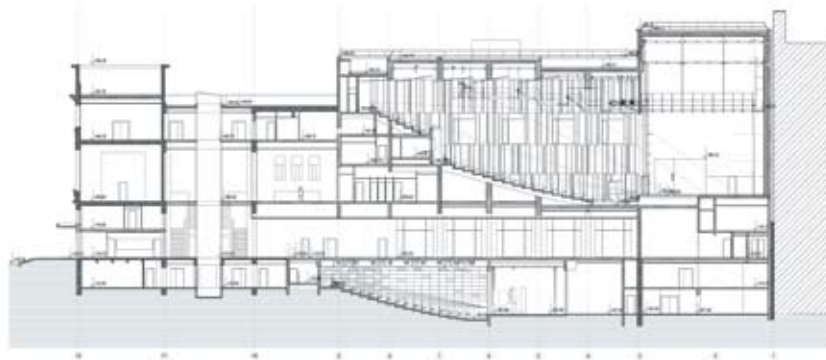
### ■ Accessibilité

L'accessibilité du bâtiment ainsi que de l'ensemble des locaux qu'il renferme est traitée de façon équivalente pour les personnes valides ou les personnes en situation de handicap :

- De part et d'autre du parvis extérieur, des rampes donnent accès au niveau surélevé du hall d'accueil.
- L'ascenseur situé au cœur de l'escalier monumental dessert l'ensemble des niveaux du bâtiment.
- Un second ascenseur, situé dans la cage d'escalier, symétrique de la cage

du beffroi, permet l'accès au niveau supérieur du balcon de la salle de 747 places, ainsi que l'évacuation, en toute sécurité, des personnes à mobilité réduite.

- Un ascenseur, implanté dans la zone arrière du bâtiment, permet aux artistes handicapés d'accéder à chaque niveau de scène.
- Un monte handicapés dessert les bureaux de l'entresol.



plan de découpe du bâtiment.



## RDC



À l'entrée, trois portes ouvriront sur un sas qui donnera accès au hall central, où seront implantés le vestiaire sur la gauche et la billetterie sur la droite. De part et d'autre de l'accueil se trouveront les bureaux.

Dans le hall, le principal changement consistera à la création d'un nouvel ascenseur en son centre, entièrement vitré. Il desservira chaque niveau mais sera aussi un canon de lumière pour tous les espaces. La perception des escaliers d'honneur ne sera donc pas affectée.

À ce niveau, le hall central s'ouvrira sur un espace polyvalent, de 990 m<sup>2</sup>. Cette salle disposera d'une scène de 60 m<sup>2</sup> pour les spectacles. Des cloisons amovibles permettront de moduler cet espace : les salons d'art contemporain et les expositions pourront investir ce lieu à la carte. Une salle réservée pour les traiteurs se trouvera au fond de cette salle avec un accès direct pour l'organisation des réceptions.



Toute la logistique se situera dans le bâtiment arrière : côté rue du colonel Gillon, l'accès des artistes et techniciens, la loge de gardien, ainsi que l'accès des livraisons (monte-décors de 30 m<sup>2</sup>), accessible au niveau de la rue par une aire de livraison ; au centre du bâtiment, le dépôt de panneaux et mobilier, les vestiaires du personnel de restauration ; côté avenue de la République, l'office pour les congrès et les diverses manifestations pouvant se dérouler dans l'espace polyvalent.

## SOUS-SOL

Le niveau moins un accueillera les locaux techniques, les espaces de stockage et le foyer d'arrivée de l'ascenseur. Une petite salle de spectacle (231 m<sup>2</sup>) accueillera principalement le théâtre de marionnettes Blin, mais aussi des petites représentations avec 250 places.

## 1<sup>er</sup> ÉTAGE

*L'actuelle salle du bar est conservée et aménagée pour être divisible en trois parties (salles de commission) selon les besoins des manifestations.*



*La plus grande salle de spectacle restera au premier étage (la salle d'origine sera agrandie). Elle offrira jusqu'à 754 places, réparties entre le parterre (524 places) et le balcon (212 places). 18 places supplémentaires sont réservées aux personnes à mobilité réduite.*



*Les grandes baies latérales sont conservées et distribueront généreusement la lumière naturelle dans la salle lors des réunions et seront occultées pour les spectacles.*

*Une scène de 287 m<sup>2</sup> avec 18 mètres de haut pour recevoir les décors aura la capacité d'accueillir tous les types de spectacles. Cette salle sera équipée d'une importante régie de 40 m<sup>2</sup> ainsi que de trois cabines de traduction simultanée pour les congrès. Une passerelle technique fera le pourtour de la scène et sera accessible directement par un escalier réservé.*

*Les artistes disposeront de trois loges de six personnes, trois loges individuelles, une loge pour les changements rapides à proximité de la scène et enfin une salle des musiciens.*

## ÉTAGES INTERMÉDIAIRES

*Dans les étages intermédiaires seront installés les bureaux de la Direction des Affaires Culturelles, de la gestion du centre et l'ensemble des loges.*

## 2<sup>nd</sup> ÉTAGE

*On trouvera à ce niveau 3 salles de commission complémentaires. Au centre, l'espace de circulations verticales (+1 salle de commission) donnera accès à des sanitaires et des salles complémentaires.*

## Les principaux éléments conservés

Le double escalier d'honneur est conservé en l'état avec mains courantes et garde-corps (en fer forgé et laiton).

**De nombreux luminaires sont conservés dans l'ensemble du bâtiment.**

### Hall et 1<sup>er</sup> étage :

- Le sol pierre
- Les soubassements des murs (restitués aux endroits où ils n'existent pas)
- Les moulures de plafond, en périphérie du double escalier d'honneur, en périphérie du puit de lumière, ainsi qu'en périphérie des luminaires
- Les quatre luminaires en plafond du hall du double escalier d'honneur



### Salle du bar :

- L'espace conserve son volume existant.
- Les moulures et les frises en staff
- Les lambris bois sont restaurés.
- Les caissons et moulures en plafond ainsi que les 5 lustres, restaurés à l'identique
- Les hauts parleurs, bien que hors d'usage.
- Les deux terrasses sont transformées en « jardins d'hiver », fermés, en façade, par des châssis neufs. Les briques existantes sont conservées ainsi que les appuis pierre.

### 2<sup>nd</sup> étage :

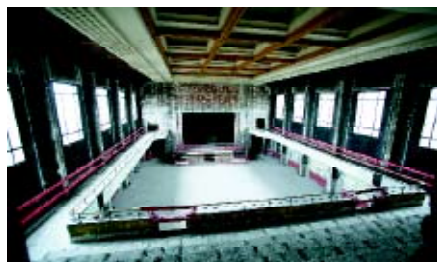
- Les appliques de l'ancien tribunal sont maintenues en place.

## L'avancement et le coût des travaux

Le chantier se déroule en deux temps. La première phase est aujourd'hui achevée, la deuxième devrait démarrer dès septembre.

### ■ La démolition

La première phase de travaux a été consacrée à la démolition des espaces à modifier et a nécessité un curage et un désamiantage complet. Après trois mois d'interventions, ces travaux ont été réceptionnés le 22 décembre 2008. Ils ont représenté un coût de 644 788 € .



### ■ La restructuration et l'aménagement

Cette deuxième phase commencera cet été. Ces quelques mois de pose sont dus à un premier appel d'offres infructueux en raison des coûts trop élevés des prestations contenues dans le lot « gros œuvre et tous corps d'état secondaires ». Ce marché comporte en effet deux volets : celui de la scénographie a été d'ores et déjà attribué pour un montant de 3 988 937 € . La scénographie englobe tous les aménagements



relatifs à la salle de spectacle : machinerie scénique, parquet de scène, éclairages, équipements audiovisuels, tentures de scène, fauteuils, monte décor...

Mais avant de pouvoir aborder ces aspects de l'aménagement, le premier volet doit être lancé : gros œuvres, faux plafonds, redistribution des espaces, électricité, canalisations... La phase de préparation de ces travaux devrait pouvoir démarrer cet été, afin que les travaux en eux-mêmes commencent en septembre. Ils représentent 24 185 786 € .

***Dans le cadre de l'Agenda 21, il est envisagé d'utiliser un nouveau système de chauffage du bâtiment en captant l'air chaud produit par le passage du métro à proximité (future station Mairie de Montrouge).***

Sources : Mairies et Hôtels de Ville – Topos 92 n°17  
Présentation du projet par le cabinet Blond & Roux Architectes